



### **Motion contre la réforme du CAPES**

Réunie en Assemblée plénière le 6 février 2024, la 14<sup>e</sup> section du CNU « Études romanes », attachée à la qualité de la formation des enseignantes et des enseignants du secondaire, demande l'abandon de la réforme de la formation et du recrutement des personnels (CAPES) qui vise à positionner le concours en 3<sup>e</sup> année de Licence.

En effet, cette réforme entraînerait une nouvelle diminution des contenus disciplinaires dans la formation des enseignantes et des enseignants. Cette réduction renforcerait le déséquilibre entre la part disciplinaire et la part pédagogique au niveau des formations universitaires, des épreuves du concours et des pratiques d'enseignement alors que le métier d'enseignante et d'enseignant repose sur des pratiques pédagogiques qui n'ont de sens que si elles prennent appui sur le savoir.

Motion adoptée à l'unanimité par les membres titulaires et suppléants de la 14<sup>e</sup> section du CNU.